



COMMUNIQUE DE PRESSE

Confédération Nationale du Logement

Montreuil, le 02 décembre 2020

Nouvelle charte d'accompagnement des impayés des locataires, la CNL dit non à l'accompagnement des politiques de casse du logement social et propose des choix de rupture !

Lors de la première période de confinement, la Confédération Nationale du Logement avait signé, avec les autres associations nationales de locataires, et l'Union sociale de l'habitat une charte commune d'accompagnement des locataires en situation d'impayés de loyer à cause de la crise sanitaire, avec l'objectif de mobiliser les aides spécifiques et signer un plan d'apurement, mais également de réclamer une révision de la politique gouvernementale.

Dès le départ, nous avons fait des propositions au gouvernement pour éviter les conséquences dramatiques de cette crise sur le quotidien des habitants avec le risque de basculement dans la pauvreté de milliers de ménages. Si cette charte partait dans la bonne direction, nous constatons aujourd'hui que de nombreux bailleurs ne l'ont pas encore signée, voire ont réduit le niveau d'exigence. De plus, alors que le second confinement se termine, aucun bilan de sa mise en application sur l'ensemble du territoire ne nous a été fourni.

Pour autant, à nouveau et en fin de cette deuxième période de confinement, des discussions ont été entamées entre l'USH et les associations représentatives de locataires sur la mise en place d'un avenant à cette charte. Au vu de la crise économique et sociale qui atteint des niveaux inégalés depuis la guerre, la CNL a réitéré sa proposition d'intégrer plusieurs amendements dont l'abrogation de la RLS et une prise de position publique de l'USH sur un gel des loyers sur l'année 2021.

Depuis plusieurs années, des politiques néolibérales mettent à mal le rôle de bien commun, utile à l'intérêt général, du monde HLM, et la CNL a souhaité que soit affirmée une volonté politique claire de stopper ces choix mortifères engagés depuis le début du quinquennat d'Emmanuel Macron. Nous regrettons que la nouvelle présidente de l'USH, Emmanuelle Cosse, n'ait pas entendu notre message et conserve une charte d'accompagnement qui n'est pas de nature à répondre à l'urgence de la situation.

A ce titre, la CNL a pris la décision de ne pas signer cet avenant, ni le communiqué qui l'accompagne. Face à une crise majeure, qui invite à revoir notre modèle social, nous considérons que le mouvement HLM, dans toutes ses composantes, doit porter des revendications qui placent le logement social comme un bien commun non soumis aux logiques du marché.

Fidèle à ses valeurs et ses engagements, la CNL va, comme lors du premier confinement, continuer d'être sur le terrain, au quotidien et en proximité, pour accompagner les locataires et faire entendre leurs voix.

La Confédération Nationale du Logement

- 1^{er} association de défense des locataires en France,
- Association agréée de consommation et d'éducation populaire,
- Forte de 100 ans d'expérience,
- Près de 700 représentants CNL des locataires dans le CA des organismes HLM,
- 4 600 associations locales réparties dans 89 fédérations départementales,
- Adhérente à l'IUT (International Union of Tenants).

Retrouvez toute l'actualité de la CNL :

Sur notre site Internet : lacnl.com

Et sur nos réseaux sociaux :



@La_CNL



Confédération Nationale du Logement



Confédération Nationale du Logement CNL



cnlogement



CNLogement